

## COMMISSION PERMANENTE « ADDICTIONS » CAHIER DES CHARGES

<b>1. Buts/missions</b>	<p>La commission permanente « addictions » regroupe les directions des 3 institutions œuvrant dans le domaine des addictions (RIFA = Le Radeau, Le Torry, Le Tremplin) et actives dans les domaines de la réinsertion socioprofessionnelle, de la réduction de risques et de la promotion de la santé.</p> <p>Ces trois institutions se rencontrent depuis de longues années afin de partager leurs expériences et de coordonner leurs prestations. Aux trois institutions spécialisées, se joint de manière permanente l'Association Reper active dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé auprès d'un public jeunes et jeunes adultes.</p>
<b>2. Rattachement</b>	<p>Elle constitue la commission permanente « addictions » d'INFRI (association fribourgeoise des institutions spécialisées) à laquelle elle présente son rapport lors des assemblées générales.</p> <p>Les membres RIFA de la commission font également partie de la CRIAD (coordination romande des institutions et organisations œuvrant dans le domaine des addictions). La CRIAD défend les intérêts des institutions œuvrant dans le domaine des addictions au niveau romand et national et sert d'intermédiaire avec l'OFAS (LAI art.74).</p>
<b>3. Composition</b>	<p>La commission se compose des représentant-e-s des institutions fribourgeoises répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être membre d'INFRI;</li> <li>• faire partie de la planification cantonale</li> </ul>
<b>4. Organisation</b>	<p>Le-la président-e de la commission est nommé par l'assemblée générale d'INFRI conformément à l'article 5 des statuts d'INFRI.</p> <p>La commission nomme elle-même ses représentant-e-s et délégué-e-s auprès du comité d'INFRI et des différents groupes la concernant.</p> <p>La commission se réunit au moins 2 fois par an, pour discuter des lignes directrices, des projets d'actualité et des relations avec les différents partenaires.</p> <p>Les questions spécifiques peuvent être débattues lors des rencontres habituelles ou lors de séances extraordinaires.</p> <p>Les frais courants des membres (temps et déplacements) sont pris en charge par leur institution. Les frais de secrétariat et les engagements de frais extraordinaires sont pris en charge par INFRI et font l'objet d'un accord du comité d'INFRI.</p>
<b>5. Objectifs</b>	<p><u>Au niveau cantonal et fédéral</u></p> <p>Avec la CRIAD, la commission collabore étroitement dans la défense des intérêts des institutions œuvrant dans le domaine des addictions.</p> <p><u>Au niveau des réseaux d'intervention</u></p> <p>Actuellement, la commission siège en étroite collaboration avec le service du médecin cantonal et les chefs de service de l'Etat (SPS, SASoc, SEJ, SSP) dans le but d'établir un nouveau concept cantonal dans la prise en charges des personnes en situation d'addictions.</p>
<b>6. Déontologie</b>	<p>Les membres de la commission s'engagent à respecter le principe de collégialité pour les décisions communes et de confidentialité par rapport aux débats.</p>

Villars-sur-Glâne, le 8 novembre 2017

Ursula Schneider Schüttel  
Présidente d'INFRI

Cédric Fazan  
Président de la commission